

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13/11/2025 à 13 h 45

Etaient présents :

Fillon Nicolas, Jaumneau Laurence, Ligonnière Collette,
Schoffel Marie-Beatrice, Boniface Jean, Mahéusier François
Tardé Florence, Roger Bernadette

Avaient donné pouvoirs :

V

Etaient absents :

Verdon Florence, Jaumault Nathalie, Berland Sébastien,
Dominique Rissère, Faivre Nathalie, Chausseau Chigstel
Vequaert Emile

Le quorum est atteint :

OUI

NON

M Fillon Nicolas est nommé(e) secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 13/11/2025

(.....POUR,CONTRE,ABSTENTIONS)

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

ordre du jour :

Programme Voirie :

Demande de subvention pour le fonds de soutien à
la ruralité :

Le Conseil municipal, après avoir entendu les exposés, délibère ainsi

Le fonds de soutien à la ruralité a pour objectif d'accompagner la réalisation, par les communes de moins de 1000 habitants, des opérations d'intérêt local ne pouvant être financées dans le cadre d'un autre règlement, l'aide départementale.

Ce dispositif peut être actionné par les communes jusqu'à la fin du mandat municipal en cours, dans la limite de 2 opérations financées.

Ce fonds de soutien à la ruralité a vocation à soutenir tout type de projet d'investissement supérieur à 40 000 HT.

Monsieur le Maire précise que les travaux sur la voirie communale entrent dans ce dispositif et que le taux de subvention du département est de 50% d'une dépense éligible plafonnée à 40 000 € HT soit une subvention maximum de 20 000 € par opération financée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à 8 pour :

OBSERVATIONS :

R.A.S.

La séance est levée à

13H51

Signature du secrétaire



Signature du Maire

